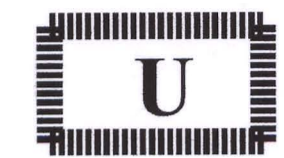


Légende :



Limites de zone constructible

Rappel :

Sont autorisées en secteur non constructible : l'adaptation, la réfection, l'extension ou le changement de destination des constructions existantes ainsi que des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles

Département de Seine et Marne
Commune de FONTAINE-FOURCHES

CARTE COMMUNALE

Prescrite par délibération du Conseil Municipal du :
Approuvée par délibération du Conseil Municipal du :
Approuvée par arrêté préfectoral du :

Plan réalisé le : 06/06/05
Plan modifié le : 17/06/05, 14/10/05, 23/11/05

CASTELLAN ETUDE & CONSEIL
Aménagement, Urbanisme, Environnement
10, rue du Château de Fontaine
77480 MORSILLEUX-LES-BRAY
Tél : 01.64.32.79.23
ml : cec@castellan-studio.com

2.2 - PLAN DE ZONAGE

Echelle
1/2000

